

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MAIRIE DE DOMBLANS  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DOMBLANS LE 27 AOUT 2019**

Date de convocation : 16 août 2019	
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 21	
Présents : 17	Votants : 20

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 27 août, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard Frachon.**

**Présents** : Roger Ballet, Pierre Breton, Gilles Campy, Christophe Chevassu, Rémy Courtout, René Dutruel, François Foucquart, Bernard Frachon, Sandrine Gauchet, Jacques Grillot, Sophie Guillaume Belle, Laurent Guillemain, Jacques Hédin, Philippe Leseigneur, Chrystel Meulle, Jean Nozière, Emmanuel Rizzi.

**Excusés** : Thomas Chanet (pouvoir à Sophie Guillaume Belle), Monique Gaudron (pouvoir à Roger Ballet), Chantal Martelin, Christophe Pitel (pouvoir à Sophie Guillaume Belle).

**Démissionnaire** : Jean Pierre Médigue.

**Ordre du Jour :**

0 - **Déclaration d'intention d'aliéner** : A l'unanimité, le conseil décide de ne pas préempter à la vente de la maison RIGONNEAUX située rue de Bréry. L'acheteur est Mr Hach.

1 - **Délibération prise à l'unanimité pour transférer les dépenses de fonctionnement du budget général au budget eau-assainissement sur l'exercice 2019 : facturation des travaux (temps et matériel) effectués par la commune sur le budget Eau-Assainissement, pour un montant de 23 008,80€.**

2 - **Courrier de Mme Dominique Cressier pour demander que la fontaine, chemin des vignes à Bréry porte le nom de « fontaine des frères Borgia ».** Sur les 6 enfants de la famille, 3 ont été tués lors de la deuxième guerre mondiale. Vote : 3 contre, 7 abstentions, 9 pour.

3- **Harmonisation du cout et délai des concessions des cimetières des communes historiques** : 2 cimetières à Domblans, 1 à Bréry ; le Maire propose de maintenir les tarifs différenciés.

Pour information, le cimetière de Bréry est désormais numérisé. Il faudra envisager d'acquérir des cases supplémentaires pour le columbarium de Bréry, ainsi que des cavurnes.

Il est décidé de maintenir les tarifs en cours dans les différents cimetières de la commune nouvelle.

4 - **Taxe d'aménagement** : actuellement, taux de 3 % Bréry, 2 % Domblans au bénéfice des communes historiques : la révision des taux doit se faire avant le 30 novembre. Délibération prise à l'unanimité pour une harmonisation à 2 %. Une discussion s'engage sur l'exonération facultative de la taxe concernant les abris de jardin ; pas de décision prise dans l'immédiat.

5- **Contrats de téléphone et Internet** harmonisés sur la commune nouvelle : La commission communication va faire un état des contrats pour décision ultérieure.

6 - **Présentation de l'arborescence du site internet.** Des rubriques sont à compléter notamment : projets, travaux, urbanisme, patrimoine, aides et actions sociales (aides à domicile), environnement.

7 - Point sur le projet de déplacement doux entre les 2 communes historiques, sur son volet financement. Suite au contact avec la Préfecture, des sources de financement sont envisageables et cumulables : DETR, DSIL, FNADT sur la base des deux devis en notre possession : passerelle et voirie. On peut déposer des dossiers de subvention sur la base de ces devis.

L'ADEME peut intervenir sur le volet projet « vélo et territoire » (20 à 30%), ainsi que Mobilités actives (DREAL) : fonds qui sera réactivé en 2020 (entre 20 et 40%) et le FEADER (hors Leader)

Les Mobilités douces sont dans les priorités de financement.

Il est demandé de réunir les deux associations foncières pour expliquer le projet et le tracé avec ces deux associations.

L'évènement lié au déplacement doux envisagé le 15 septembre 2019 sera décalé au printemps 2020 en sollicitant les Comités des Fêtes, Foyer rural,....)

8 - Scolytes de l'épicéa : l'ONF a chiffré 300m<sup>3</sup> de bois atteints. Ces bois vont partir en scierie (billons) et 150m<sup>3</sup> en trituration, soit la moitié de la parcelle. Ces lots vont entrer dans un marché existant de l'ONF. Les prix escomptés : entre 40 à 45€/m<sup>3</sup> en bord de route. L'ONF va prendre 1,75€/m<sup>3</sup> pour les frais de gestion. Le démarrage des travaux est prévu ce jeudi 29 août.

9 - Point sur l'ambrosie : Des « points noirs » sont repérés sur des parcelles en direction de St Germain les Arlay. Un courrier sera fait à destination des propriétaires pour éviter la prolifération excessive. Pour information, la commune a nettoyé, y compris pour les associations foncières.

10 - Envois excessifs de mails par Mr MEDIGUE Jean Pierre : Suite à l'observation de JP Médigue sur l'entretien aléatoire de la voirie, il est signalé les absences d'un employé lors de la forte période de pousse et la casse conjuguée de matériel de fauchage.

#### **Questions diverses :**

- La communauté de communes ayant la compétence « gens du voyage » Mr le Maire a demandé une réunion des maires concernés concernant l'accueil et les difficultés rencontrées par les communes.
- Aire de dépotage des camping-cars situé sur le site ODO : C'est la commune qui a dû installer des poubelles. L'aire est fréquentée régulièrement, elle est gratuite, il faut poser un panneau indiquant les commerces locaux et prévoir un cheminement vers les commerces, mais auparavant, la commune doit clôturer le long de la voie. Le budget est prévu, à voir avec les emplois verts de la CCBHS.
- Délibération prise à l'unanimité pour le recouvrement de la facturation d'électricité de la salle Tosi par le foyer Rural.
- Cartes Jeunes : elles sont en Mairie (157) ; elles seront délivrées en mairie, les jours seront fixés rapidement.
- Opération Brioche entre le 7 et le 13 octobre : la Mairie va s'associer, traditionnellement, sur l'organisation (aller chercher les brioches, salle à disposition, comptabilité).
- Désignation de représentants :  
de commerçants pour l'Office commercial Intercommunal : Mme la pharmacienne va être sollicitée.  
du Conseil municipal : Mr Jean Nozière est désigné.
- Matériels communaux : Suite au regroupement des communes historiques, il s'avère que nous avons trop de véhicules. Le Berlingo et la remorque venant de Bréry sont en surnombre. Accord du Conseil pour la mise en vente du véhicule et de la remorque.
- Hangar ex SNCF : le toit s'écroule et peut être dangereux. L'auvent sera démonté rapidement.

- Terrains de foot : demande du Président du foot d'aménager le chemin entre les terrains d'entraînement de foot et la Seille.
- Ecole : suite au dernier compte rendu du Conseil d'Ecole, il faut attendre les effectifs réels des élèves à la rentrée 2019/2020 et être vigilant à l'évolution de la situation scolaire.

La séance est levée à 22h 30

Le Maire de Domblans,

Bernard Frachon.

